

Rendre la bibliothèque accessible à tous.

Dans la mesure où la bibliothèque est un lieu public ouvert à tous, comment peut-on le rendre accessible aux personnes en situation de handicap ?

La question de l'accessibilité des bibliothèques aux personnes en situation de handicap est une question récente qui a notamment fait l'objet d'un [colloque](#) en 2008 autour du thème « [Culture, bibliothèques et handicaps](#) ». Elle s'inscrit dans un contexte de mise aux normes des bâtiments recevant du public, en vertu de l'[application de la loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui est encore loin d'être effectif. Dans la mesure où ces aménagements seront obligatoires à partir de 2015, les bibliothèques doivent réfléchir à leur [accessibilité](#). Cela concerne autant le [bâtiment](#) en lui-même que [l'accueil et les fonds proposés](#). Le public en situation de handicap est déjà au cœur des préoccupations de la [Bibliothèque nationale de France](#) et de la [Bibliothèque publique d'information](#). En province, la [bibliothèque municipale de Lyon](#) est elle un excellent exemple de structure de lecture publique accessible aux personnes en situation de handicap.